

Département de la **GIRONDE**

Canton du  
**NORD MÉDOC**

Commune de  
**VENDAYS-MONTALIVET**

Date convocation : 15/06/2020

Date affichage : 15/06/2020

**Nombre de membres :**

<b>en exercice :</b>	<b>19</b>
présents :	18
absent excusé représenté	1
absent excusé	0
Absent :	0
<b>de votants :</b>	<b>19</b>

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMPTE-RENDU**

**SÉANCE DU 19/06/2020**



*L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin à dix-huit heures et cinq minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis exceptionnellement dans la Salle Culturelle, route de Courreau, à Vendays-Montalivet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOURNEL, Maire.*

<b>PRESENTS</b>	<b>M. BOURNEL Pierre</b>	<b>M. BERTET Jean-Marie</b>
	<b>M. TRIJOLET-LASSUS Jean</b>	<b>Mme BRUN Véronique</b>
	<b>Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie</b>	<b>Mme DZALIAN Irène</b>
	<b>M. CARME Jean</b>	<b>Mme BOUCHEZ Sophie</b>
	<b>Mme PAPILLON Françoise</b>	<b>Mme AMOUROUX Marie</b>
	<b>M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent</b>	<b>Mme PEYRUSE Chloé</b>
	<b>M. FABRE Michel</b>	<b>Mme GUESDON Cécile</b>
	<b>M. SIROUGNET Bruno</b>	<b>M. DASSE Julien</b>
	<b>M. PION Jean-Paul</b>	<b>Mme Marie-Noëlle BAHAIN</b>

---

<b>ABSENTE EXCUSÉE REPRESENTÉE</b>	<b>Mme DA SILVA Christète (pouvoir donné à BRUN Véronique)</b>
--	--

---

<b>ABSENT EXCUSÉ</b>	<b>/</b>
----------------------	----------

---

<b>ABSENT</b>	<b>/</b>
---------------	----------

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BARTHELEMY-GRAMS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Démission de Monsieur Patrick PRAT

Installation de Madame Marie-Noëlle BAHAIN



## ORDRE DU JOUR

### PROCES VERBAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2020

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Conseil Municipal

- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

#### Conventions

- Règlement d'occupation des Jardins de la Ricarde
- Convention de délégation de la compétence transports scolaires – Avenant n°1
- Contrat de captage, de transport et de restitution des animaux errants – Entreprise « Action Hourtinaise Education Canine »
- Convention de prise en charge des animaux – SPA
- Conventions de prestations avec les associations du territoire communal dans le cadre de CAP 33 et des activités du centre de loisirs

#### Tarifs municipaux

- Approbation des tarifs municipaux - Modification de la délibération n°154-2019 du 06/12/2019 – Services Jeunesse, Concessions de cimetière, Salles et matériel

#### Recensement de la population 2021

- Délibération portant sur la désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et fixant la rémunération des agents enquêteurs

#### Désignation des représentants

- Désignation des délégués du conseil municipal au sein de différents organismes extérieurs
  - Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM)
  - Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Plages et des Lacs du Littoral Médocain
  - Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico Éducatif du Médoc
  - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Médoc (PNR)
  - Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe du Médoc (SMBVPM)
  - Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICOTOM)

- Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc (AAPAM)
- Association des Communes Forestières de la Gironde
- Mission locale du Médoc
- Comité de Pilotage du Relais Assistance Maternelle
- Conseil d'École Maternelle et Élémentaire
- Comité de la Caisse des Écoles
- Correspondant Défense
- Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts contre les Incendies de Vendays et Queyrac (ASA DFCI locale)
  
- Commission de Délégation de Service Public – Condition de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants
- Commission de Délégation de Service Public – Election des membres titulaires et suppléants
- Commission de contrôle financier des Délégations de Services Publics de l'eau et de l'assainissement - Election des membres
- Commission d'Appel d'Offres – Elections des membres titulaires et suppléants
- Commissions Municipales – Election des membres :
  - Chasse, Ruralité et Environnement
  - Vie associative
  - Développement Durable
  - Finances
  - Animation, Sport et Culture
  - Affaires scolaires et Coin lecture
  - Commerçants et Marchés de plein air
  - Sécurité
  - Santé
  - Sport
  - Salles municipales

#### **JEUNESSE/ENFANCE/RESTAURATION SCOLAIRE**

- Convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux (rectification de la délibération n°19-2020 du 23/05/2020)
- Attribution de la prime exceptionnelle COVID-19
- Création d'emplois permanents à temps complet

- Annule et remplace l'article IV de la délibération n°136-2017 du 27/10/2017 - Nouvelle architecture du régime indemnitaire – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et du complément indemnitaire annuel (CIA)
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) – Annule et remplace la délibération n°118-2017 du 29/09/2017
- Modification de la délibération n°42-2019 du 29/03/2019 – Mise en place d'un cycle annualisé
- Adoption de la charte sur l'organisation du temps de travail

#### **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Convention avec l'ONF – Plan Plage 2020

#### **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

- Attribution de l'indemnité allouée aux comptables publics chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux
- Sollicitation de la demande de subvention FDAEC 2020
- Rapport annuel du délégataire – Service de l'assainissement collectif
- Rapport annuel du délégataire – Service de l'eau potable

#### **CAMPING**

- Approbation des tarifs 2020 Camping Municipal – Modification de la délibération n°176-2019 du 06/12/2019
- Approbation du règlement intérieur du Camping Municipal de Vendays-Montalivet pour l'année 2020 – Modification de la délibération n°174-2019 du 06/12/2019

#### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Détermination du nombre de membres
- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election des conseillers municipaux



#### **Sujets retirés de l'ordre du jour**

- Convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire
- Sollicitation de la demande de subvention FDAEC 2020
- Indemnités allouées aux compables publics



## DÉCISIONS

Dans le cadre des délégations qui sont accordées à Monsieur le Maire, il informe l'assemblée délibérante, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il a pris quatre décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- **Décision n°08/2020 - Signature d'un contrat de maintenance du logiciel pour la médiathèque**, avec la société MICROBIB SARL d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant pas excéder trois (3) ans, pour un prix fixe annuel de 320 € HT.
- **Décision n°09/2020 - Attribution des accords-cadres n°2020-01-01 et n°2020-01-02 relatifs aux supports de communication institutionnelle**, d'une durée maximale ne pouvant pas excéder quatre (4) ans. L'accord-cadre n°2020-01-01 relatif à la création et/ou exécution de supports de communication est attribué à l'entreprise KA2 COMMUNICATION pour un montant maximum de 75 000 € HT sur la durée totale maximale du contrat. L'accord-cadre n°2020-01-02 relatif à l'impression et la livraison de supports de communication est attribué à l'entreprise IMPRIMERIE MÉNARD pour un montant maximum de 47 000 € HT sur la durée totale maximale du contrat.
- **Décision n°10/2020 - Attribution de l'accord-cadre n°2020-02 relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien et accessoires ménager**, d'une durée maximale ne pouvant pas excéder quatre (4) ans, attribué à l'entreprise GROUPE PLG SUD-OUEST pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 95 000 € HT sur la durée totale maximale du contrat.
- **Décision n°11/2020 - Attribution du marché public de travaux n°2020-03 relatif à la réalisation d'un nouveau forage dit « la Rège »**, attribué à l'entreprise FORAGE MASSÉ, composé d'une tranche ferme d'un montant de 255 980 € HT, d'une tranche optionnelle d'un montant de 32 785 € HT et d'une prestation supplémentaire éventuelle d'un montant de 37 800 € HT.



## PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 est soumis au vote du Conseil Municipal.

Il est demandé de procéder à une rectification du procès verbal, à savoir l'ajout de Monsieur Jean CARME à la liste des présents. Le reste du procès-verbal n'appelle pas d'autres observations.

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 21-2020 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet du Règlement Intérieur en l'état
- **SOUMETTRA** les modifications du Règlement Intérieur au vote du Conseil Municipal lors de la prochaine séance

### 22-2020 - APPROBATION DU RÈGLEMENT D'OCCUPATION DES JARDINS FAMILIAUX DE LA RICARDE SUR LA COMMUNE DE VENDAYS MONTALIVET

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

- o **18 voix POUR**
- **VOTE** le règlement d'occupation de ces parcelles joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à venir avec chaque famille

### 23-2020 - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires

### 24-2020 – CONVENTION DE CAPTAGE DE TRANSPORT ET DE RESTITUTION DES ANIMAUX ERRANTS – AVEC L'ENTREPRISE « ACTION HOURTINAISE EDUCATION CANINE »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **-APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération afin d'assurer le captage, le transport et la restitution des animaux errants sur la commune

### 25-2020 – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX - SPA

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **-APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération

## **26-2020 - CONVENTIONS DE PRESTATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE COMMUNAL DANS LE CADRE DE CAP 33 ET DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** le principe de conventionner avec les associations du territoire dans le cadre des activités CAP 33 et du centre de Loisirs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

## **27-2020 – APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°154-2019 DU 06/12/2019**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications de la délibération n°154-2019 du 06/12/2019 conformément aux dispositions tarifaires susmentionnées.

## **28-2020 - DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS ENQUÊTEURS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder à la désignation d'un coordonnateur communal au sein de ses effectifs afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2021  
L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité :
  - d'une décharge partielle de ses activités
  - de récupération du temps supplémentaire effectué
  - d'IHTS s'il y est exigible ou autre indemnité du régime indemnitaire
- **PROCÈDE** au recrutement des agents recenseurs en autorisant le maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, le(s) agent(s) recenseur(s) pour assurer le recensement de la population en 2021.
- **FIXE** la rémunération au prorata des formulaires remplis : feuille de logement, bulletin individuel, feuille de logement non enquêté, et enquête famille et logement.

## **29-2020 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;
- **DÉSIGNE** les délégués précédemment nommés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la désignation des délégués au sein des différents organismes extérieurs

### **30-2020 - CONDITION DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** les conditions de dépôt des listes pour l'élection d'une nouvelle Commission de Délégation de Service Public conformément aux dispositions de l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et retient, à cette fin, que les listes :
  - o devront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil Municipal ;
  - o devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant,
  - o pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

### **31-2020 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** la mise en place et la composition de la Commission de Délégation de Service Public annoncée précédemment.

### **32-2020 – CRÉATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DES DÉLÉGATIONS DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CRÉÉ** la commission de contrôle financier,
- **FIXE** le nombre de conseillers municipaux composant cette commission à trois (3) titulaires et trois (3) suppléants ;
- **PROCÈDE** à l'élection des membres de la commission sus référencée selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire étant président de droit ;
- **PROCÈDE** à la désignation des membres élus de ladite commission comme suit :
  - Titulaires : BARTHÉLÉMY-GRAMS Laurent, BOUCHEZ Sophie, DASSE Julien
  - Suppléants : TRIJOLET-LASSUS Jean, BERTET Jean-Marie, AMOUROUX Marie
- **VALIDE** la composition de la commission
- **DIT** que la commission se réunira au moins une fois par an et aussi souvent que nécessaire à l'invitation du Président.



### **33-2020 – COMMISSION D’APPEL D’OFFRES - ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **ADOpte** la mise en place et la composition de la Commission d’Appel d’Offres comme annoncé précédemment

### **34-2020 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **DÉCIDE** de constituer les commissions sus mentionnées
- **DÉCIDE** qu’au titre de l’article L 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations
- **PROCÈDE** à l’élection des membres des commission sus référencées selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l’assemblée communale, le Maire étant président de droit des commissions municipales.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **35-2020 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°19-2020 DU 23 MAI 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **RECTIFIE** ladite délibération selon les dispositions de l’article 1 comme mentionné ci-dessus.
- **PRÉCISE** que cette erreur matérielle est sans influence sur l’objet principal de la délibération consistant à fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

### **36-2020 – DÉLIBÉRATION ATTRIBUANT LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **DÉCIDE** d’instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l’épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics, selon les états de présence certifiés par les responsables de service.
  - Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l’article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel durant l’état d’urgence sanitaire.
  - Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 500 euros par agent. Cette prime n’est pas reconductible. Le montant est calculé en fonction des états de présence de chaque agent
  - Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

- La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.
- La présente délibération prend effet à compter du 17 mars 2020 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

### **37-2020 – DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CRÉÉ** les emplois permanents suivants :
  - d'adjoint d' technique territorial
  - d'adjoint d'animation territorial
  - à temps complet
  - relevant de la catégorie hiérarchique C
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

### **38-2020 – ANNULE ET REMPLACE L'ARTICLE IV DE LA DÉLIBÉRATION N°136-2017 DU 27/10/2017 - NOUVELLE ARCHITECTURE DU RÉGIME INDEMNITAIRE – MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJÉTIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) ET DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'annulation et le remplacement de l'article IV selon les modalités précédemment mentionnées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **39-2020 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS) - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°118-2017 DU 29/09/2017**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'instituer, selon les modalités précédemment mentionnées, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois listés ci-avant ;
- **MAJORE** le temps de récupération de 1,5 pour 1 heure de travail effectif lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié et célébration de mariages. Cette disposition s'applique aux agents non annualisés.
- **DÉCIDE** que le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget de la commune.

#### **40-2020 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°42-2019 DU 29/03/2019 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D’UN CYCLE ANNUALISÉ**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **ACTE**, dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, que les services suivants sont soumis à un cycle de travail annualisé (sauf dérogation accordée par le chef de service) :
  - o pour les services : culture, sport, animation, jeunesse, camping municipal, transport, Police Municipale, direction de la prévention, sécurité publique, médiathèque, ATSEM.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

#### **41-2020 - APPROBATION DE LA CHARTE D’ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **APPROUVE** la charte d’organisation du temps de travail des services de la commune annexée à la présente délibération.

#### **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **42-2020 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L’ONF PLAN PLAGE 2020**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **ACCEPTÉ** la convention avec l’ONF pour les travaux d’entretien courant et périodiques de la plage,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à solliciter la demande de participation auprès du Département,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

#### **43-2020 RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **PREND ACTE** des données contenues dans le rapport annuel du délégataire 2019 - Service de l’assainissement collectif.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de le mettre à la disposition du public.

#### **44-2020 RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des données contenues dans le rapport annuel du délégataire 2019 - Service de l'eau potable.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de le mettre à la disposition du public.

#### **CAMPING**

#### **45-2020 – APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°176-2019 DU 06/12/2019**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications de la délibération n°176-2019 du 06/12/2019 conformément aux dispositions ci-avant énoncées.

#### **46-2020 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING MUNICIPAL DE VENDAYS MONTALIVET**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications de l'article n°2 du règlement intérieur du camping municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer l'affichage du règlement intérieur modifié.

#### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

#### **47-2020 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que le nombre de membres siégeant au conseil d'administration sera au nombre de 12 (dont 6 conseillers municipaux et 6 membres nommés par Monsieur le Maire)

#### **48-2020 – ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉLIT** en son sein les membres ci-dessus appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.